



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

participation patronale

Question écrite n° 5912

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur son projet d'augmenter les prélèvements sur les ressources des organismes du « 1 % logement » afin de financer les politiques publiques du logement (ANRU et ANAH). Cette initiative aurait un impact fort sur la pérennité du mouvement Action logement, le privant de ses moyens financiers dont bénéficient 600 000 salariés chaque année dans le cadre d'aides à l'accès au logement. Cela compromettrait également le projet développé par Action logement et les partenaires sociaux dans l'accord national interprofessionnel du 18 avril 2012 « Faciliter l'accès au logement pour faciliter l'accès à l'emploi », alors que les actions engagées commencent à porter leurs fruits. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour défendre le mouvement Action logement et à travers lui l'accès à l'emploi et au logement sur le territoire national.

Texte de la réponse

Le gouvernement souhaite assurer la pérennité financière du réseau Action Logement sur la durée, afin qu'il puisse être un investisseur efficace au service du logement des salariés, de la performance des entreprises, et de la compétitivité du pays. C'est ainsi qu'en septembre 2012, un accord avait pu être trouvé, qui intégrait des mesures souhaitées par les partenaires sociaux en faveur des salariés et des jeunes ainsi qu'une contribution importante aux politiques de l'Etat (1 200 millions devraient ainsi être versés au profit du fonds national d'aide au logement -FNAL- et de l'agence nationale de la rénovation urbaine), contribution qui avait reçu tant dans son principe que son montant, l'accord des partenaires sociaux. Parallèlement, l'Etat, soucieux de pérenniser les interventions d'Action Logement, lui avait octroyé des ressources complémentaires sur fonds d'épargne, ressources qui ont été largement mobilisées par les partenaires sociaux. Pour la période 2015-2019, le retour à une relation contractuelle entre l'Etat et les partenaires sociaux, mieux à même de conforter une relation de confiance, doit permettre de définir des objectifs prioritaires partagés entre l'Etat et les partenaires sociaux, tout en tenant compte des enjeux d'économies du pacte de responsabilité et de solidarité, qui bénéficie aux entreprises et à leurs salariés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5912

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5302

Réponse publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8264